

Informations relatives au Logiciel VISION C+

Ce que vous devez savoir avant d'en faire la demande :

- Vision C+ est un logiciel Web-based qui utilise le RTSS pour la transmission sécuritaire des données. Les données de votre hôpital sont sauvegardées en mode « condo » dans un serveur situé au CHUS.
- Les administrateurs de votre hôpital demeurent les propriétaires et uniques responsables de ces dossiers au même titre que s'ils étaient dans les locaux des archives de votre hôpital.
- Le coût annuel est déterminé selon le volume de transactions annuelles. Cet argent sert à l'entretien du logiciel, à son rehaussement et au financement d'un superviseur provincial de la SQIC dédié à Vision C+. Les frais sont matière a modification selon les frais d'entretien encourus par la SQIC et le CHUS.

Comment l'obtenir :

- Faire la demande à la SQIC en communiquant avec **Mme Stéphanie Béchard** au no. tél. **514-207-9699** ou à l'adresse courriel suivante :
resp-clinique-visionc.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca
- La SQIC vous fera parvenir un document qui constitue l'entente légale (le contrat) entre votre centre hospitalier, le CHUS et la SQIC. Ce document doit être signé par ces 3 entités légales.
- Expliquer et présenter ce document à votre directeur des services informatiques ou au directeur général de votre établissement.
- Une fois accepté et signé il faut les envoyer à la :

SQIC
CP 42029, BP Roy
Montréal, Québec
H2W 2T3

Le CHUS vous fera parvenir une copie du contrat signé par les 3 entités (CHUS, SQIC et votre centre hospitalier).

- Suite à la signature des contrats, votre service informatique devra faire une demande de décloisonnement RTSS entre votre établissement et le CHUS. La personne ressource au besoin est **M. Silven Rehel (tel : 819-821-8000 poste 73211; Silven.Rehel@USherbrooke.ca).**

Le passage à VISION C+ :

- Prévoir une formation d'une demi-journée pour votre personnel.
- Si vous utilisiez l'ancienne version de VisionC : Vos données de VisionC doivent être importées dans Vision C+ : votre service informatique devra envoyer au CHUS-CRED la base de données de VisionC. Le CHUS-CRED se chargera du transfert des données et le superviseur provincial de la SQIC d'une première vérification de l'intégrité de ces données.

Lorsque vous serez prêt à utiliser VisionC+

- Un consentement à la participation au programme doit être signé par tous les patients suivis.

Un exemplaire du consentement est fourni dans le document de l'entente légale. Le consentement fait partie intégrante du document que vous aurez présenté à vos administrateurs mais peut être téléchargé séparément pour vos besoins cliniques. (consentement)

Vous pouvez aussi adresser vos questions ou celles de vos administrateurs à la SQIC au (819) 571-8120 ou par courriel nnadonsqic@gmail.com